



Plus de 6 000 signataires en moins d'un mois : les CMPP protestent

Ils ont été créés après la guerre pour accueillir les jeunes « inadaptés », ils sont aujourd'hui plus de 300 sur l'ensemble du territoire : les **Centres médico- psychopédagogiques (CMPP)**, établissements de soins aux frontières du médico-social et de la psychiatrie, prennent chaque année en charge 200 000 enfants et adolescents en difficulté. Jusqu'ici, les équipes pluridisciplinaires étaient aussi composées de personnels de l'Éducation nationale. Un appui qui leur est peu à peu retiré (réduction d'effectifs oblige). Vent debout contre cette amputation, leur mobilisation passe par la pétition avec le soutien entre autres d'élus, de parents, de professionnels reconnus des milieux médicaux-pédagogiques.

Les **Centres médico psycho-pédagogiques** sont régis par le code de la Santé Publique et par l'Annexe XXXII du décret du 16 avril 1964. Ils accueillent en consultation des enfants et des adolescents qui présentent des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs, des troubles du comportement. Le mal être des patients qui poussent la porte d'un CMPP se révèle la plupart du temps à l'école, au collège ou au lycée. Novateurs il y a 60 ans en s'attaquant à un problème négligé, les CMPP le sont toujours aujourd'hui en faisant de la synergie soin-éducation la clé de voûte d'un dispositif thérapeutique pertinent.

ECOUTE, SOIN, ENSEIGNEMENT : PILIERS SOLIDAIRES D'UNE REUSSITE EXEMPLAIRE

Franchir la porte d'un CMPP, ce n'est pas franchir celle d'un cabinet médical ou celle d'un conseiller d'orientation. La consultation au CMPP est une démarche libre des intéressés, enfants, parents, tuteurs légaux, même si des tiers (organismes ou personnes) ont pu la conseiller. Que les difficultés rencontrées soient psychologiques, relationnelles, psychosomatiques, éducatives ou d'apprentissage (langage oral, écrit, maîtrise corporelle...), elles rencontrent un personnel compétent, à la fois engagé pour faire taire une souffrance et dégagé de la contrainte ou de l'ordonnance.

À l'heure où le handicap sous toutes ses formes a été déclaré grande cause nationale, les CMPP sont étonnés d'être les premières victimes des mesures de réduction d'effectifs dans l'Éducation nationale. L'édifice, patiemment consolidé en 65 ans, se trouve fragilisé par un simple calcul arithmétique en leur défaveur. Leur déception et leur contrariété sont d'autant plus grandes qu'ils ont depuis longtemps apporté la preuve de l'efficacité d'une démarche concertée qui parvient à faire reculer l'« inadaptation ». Psychiatres, pédiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, assistantes sociales ne conçoivent pas de réussir leur mission sans la collaboration des personnels de l'Éducation nationale détachés.

6000 PETITIONNAIRES EN LIGNE DEPUIS LE 18 AVRIL 2011

Une action de protestation spontanée a vu le jour dans toute la France. Son but : refuser la « double peine » qu'inflige aux enfants et adolescents en difficulté la décision de gommer peu à peu la dimension pédagogique qui, pourtant, abonde efficacement le soin.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été le retrait définitif des postes Éducation nationale du Centre Claude Bernard, premier CMPP fondé à Paris en 1946 par le ministère de la Santé et celui de l'Instruction publique. Depuis, associations de parents d'élèves, associations professionnelles, organisations syndicales appuyées par d'éminents spécialistes, pédopsychiatres, universitaires, mais aussi par de nombreux politiques, réclament le maintien des personnels spécialisés de l'Éducation nationale dans tous les CMPP de France, en signant la pétition sur <http://nonalacasse.des.cmp.free.fr/>

Prochaine étape de leur combat : vaincre la surdité du ministère...